

Loi sur les télécommunications

Notification de décisions administratives

Madame Samadi Homayoun, Vallard 26a, F-74240 Gaillard

Dans le cadre de la révocation d'éléments d'adressage attribués, l'Office fédéral de la communication a décidé le 29 novembre 2004 que:

1. La procédure de révocation de numéro ouverte par courrier du 19 novembre 2004 concernant le numéro 0901 897969 est classée.
2. Les frais de procédure se montent à 520 francs et sont mis à la charge de M^{me} Samadi Homayoun.
3. La présente décision est notifiée à M^{me} Samadi Homayoun par lettre signature avec avis de réception et publiée dans la Feuille fédérale (FF).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à déposer par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification ou de la date de sa publication dans la Feuille fédérale (FF), auprès de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructure et d'environnement, Schwarztorstrasse 59, case postale 336, 3000 Berne 14.

Le mémoire de recours est à adresser en deux exemplaires. Il indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'il en dispose.

Office fédéral de la communication

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41(0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification de décisions administratives

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.12.2004
Date	
Data	
Seite	6546-6546
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 215

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.